



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Calcul des pensions

Question écrite n° 31148

Texte de la question

M Leon Vachet attire l'attention de M le Premier ministre sur le mecontentement des retraites de la fonction publique, rapatriés d'Afrique du Nord, anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, dont les droits à reclassement reconnus par le législateur ne sont toujours pas appliqués en raison de l'inertie des administrations gestionnaires. En application des articles 9 et 11 de la loi n° 82-1021 du 3 décembre 1982, modifiée par la loi n° 87-503 du 8 juillet 1987, cette catégorie de rapatriés a obtenu du Gouvernement la reconnaissance au droit à la réparation des préjudices subis du fait de la Seconde Guerre mondiale, concourant aux droits à la reconstitution de carrière de même nature que ceux dont leurs collègues métropolitains ont bénéficié de la fin de la Seconde Guerre mondiale, en application des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945, des faits générateurs desdits préjudices. Depuis la publication de la loi de décembre 1982, et après huit ans, seulement quatre décisions de reclassement sont intervenues à ce jour. Or près de 4 000 dossiers sont, depuis près de huit années, en instance d'instruction dans les cartons des diverses administrations responsables. Ce retard dans le temps est aggravé par la démission intervenue en novembre 1989 du président des commissions de reclassement qui, à ce jour, n'est pas encore remplacé. Compte tenu de l'âge avancé des bénéficiaires de ce texte dont l'application s'est tellement fait attendre, il lui demande, dans un souci de justice, que le Gouvernement mette en œuvre les mesures nécessaires afin que ces retraités de la fonction publique, qui ont participé dans les armées d'Afrique à la libération de la France, ne pâtissent pas plus longtemps des conséquences du dévouement patriotique dont ils ont fait preuve au service du pays.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est précisé à l'honorable parlementaire qu'un arrêté du 22 octobre 1990, pris sous le timbre du ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives et du ministre des affaires sociales et de la solidarité, mentionné au Journal officiel du 30 octobre 1990, a nommé M François d'Harcourt, conseiller d'Etat, à la présidence des commissions administratives de reclassement. Ces commissions devraient donc pouvoir se réunir très prochainement et procéder à un examen diligent des dossiers en instance.

Données clés

Auteur : [M. Vachet L?on](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31148

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3193